☒ **QUESTION ECRITE** (art. 41 du Règlement du CG)

❑ **POSTULAT** (art. 39 du Règlement du CG)

- ❑ dépôt
- ❑ développement

❑ **MOTION** (art. 38 du Règlement du CG)

- ❑ dépôt
- ❑ développement

❑ **INTERPELLATION** (art. 40 du Règlement du CG)

❑ **RESOLUTION** (art. 43 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 21 septembre 2026

# Fermeture de la route du Vallon de They

Texte de l'intervention :

Lors de la séance du Conseil général du 21 septembre 2026, il m'a été confirmé que la Ville de Monthey avait participé financièrement au dispositif mis en place dans le cadre de la fermeture de la route du Vallon de They.

Afin de disposer d'éléments plus précis sur cette mesure et sur une éventuelle reconduction, je prie le Conseil municipal de répondre aux questions suivantes :

1. Quel montant total la Ville de Monthey a-t-elle engagé en 2026 dans le cadre de cette fermeture et à quoi correspondent précisément ces dépenses ?

2. Un bilan de cette première expérience a-t-il été réalisé ou est-il prévu ? Si oui, quels enseignements en tire le Conseil municipal ?

3. Des alternatives à la fermeture de la route ont-elles été étudiées, notamment en matière de gestion et de contrôle du stationnement ? Si oui, lesquelles et pour quelles raisons n'ont-elles pas été retenues ?

4. Une reconduction de la fermeture est-elle envisagée pour 2027 ? Si oui, la Ville de Monthey prévoit-elle d'y participer à nouveau financièrement et un montant est-il déjà prévu au budget ?

5. Dans l'hypothèse d'une reconduction, le Conseil municipal entend-il soumettre ou présenter cette question au Conseil général avant qu'un nouvel engagement financier de la Ville ne soit pris ?

Au vu des enjeux financiers, de mobilité et d'accessibilité liés à cette mesure, il me paraît important que le Conseil général puisse disposer de ces éléments avant une éventuelle reconduction du dispositif.

Nom prénom : Estelle Métrailler

Représentant le parti / groupe : Monthey Demain

Date : 28 septembre 2026